BULLETIN DE
LIAISON
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOVEMBRE 2011

VOL. 36 Nº 2

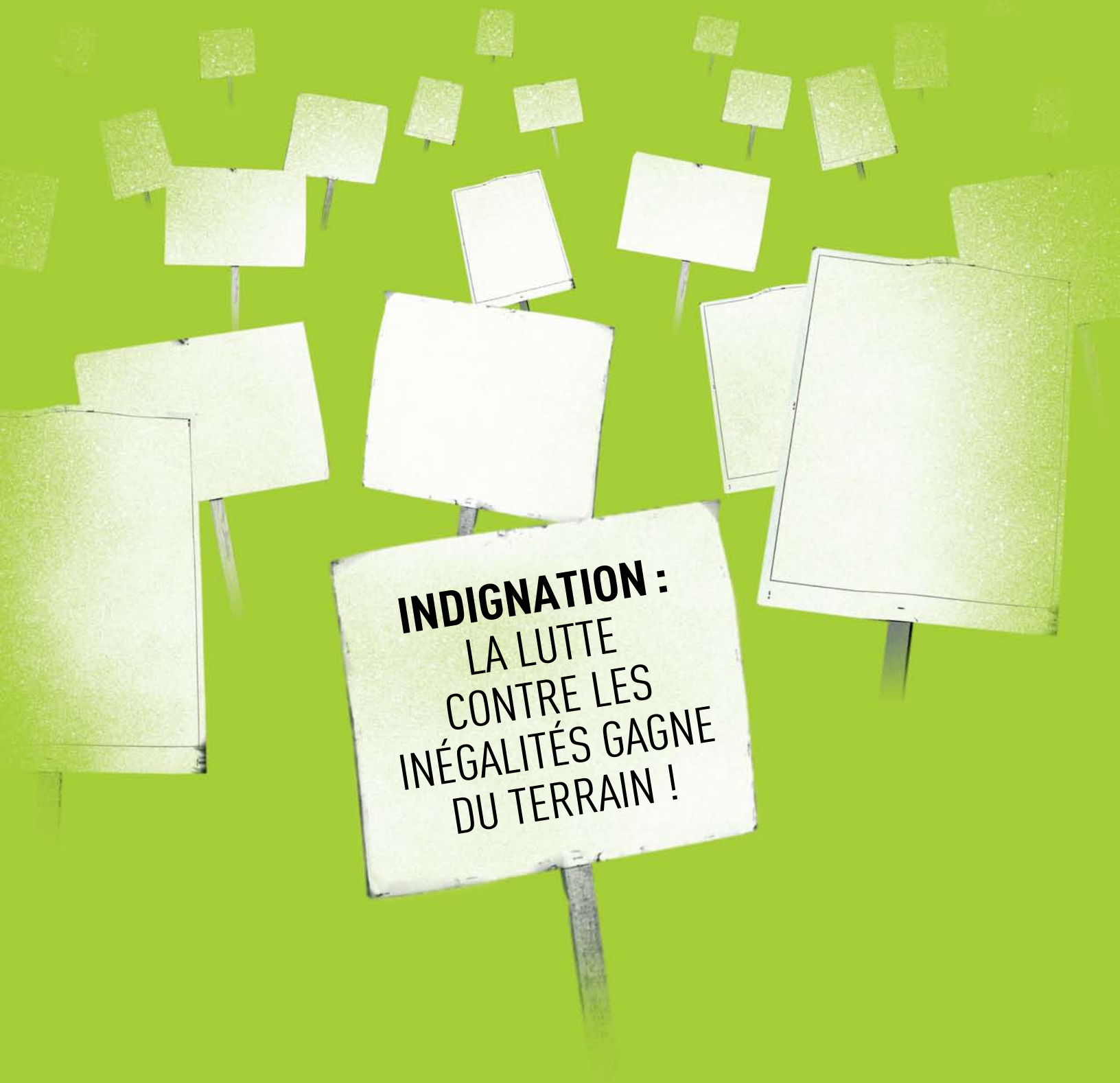

BULLETIN DE
LIAISON

DANS CE NUMÉRO...

LE NERF DE LA GUERRE P. 2
par Lucie Roch

LES SOUS POUR RÉSOUDRE LA PAUVRETÉ P. 3
par le Secrétariat du Conseil national du bien-être social

L'ENDETTEMENT DES FAMILLES P. 5
Par Lorraine Desjardins

POLITIQUE FAMILIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ P. 6
par Robin Couture

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACA P. 8
par Normand Gilbert et Céline Métivier

L'ACA CHEZ LES MEMBRES DE LA FAFMRQ P. 10
par Lorraine Desjardins

Équipe du Bulletin
Lorraine Desjardins
Laurence Lagouarde
Sylvie Lévesque

Mise en page
David Bombardier

Collaborations
Lucie Roch
FAFMRQ

Normand Gilbert
et Céline Métivier
Réseau québécois de l'Action communautaire autonome

Robin Couture
Collectif pour un Québec sans pauvreté

Secrétariat du Conseil national du bien-être social

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

584, Guizot Est,
Montréal (QC) H2P 1N3
Tél. : (514) 729-MONO (6666)
Téléc. : (514) 729-6746

Site Internet
www.fafmrq.org
Courriel
fafmrq.info@videotron.ca

LE NERF DE LA GUERRE...

Par Lucie Roch | Présidente

C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous pour la première fois, en tant que nouvelle présidente de la FAFMRQ. C'est avec beaucoup de fierté que je préside une Fédération engagée et dévouée pour ses membres et pour les familles. Et c'est avec autant de fierté que je suis directrice adjointe du Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (RAME), un organisme communautaire famille situé à Sherbrooke et qui existe depuis maintenant 37 ans. Mon organisme, comme les autres associations membres de la FAFMRQ, contribue avec acharnement, détermination et surtout avec passion, à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

Mais comment peut-on penser réellement améliorer les conditions de vie des familles sans parler d'argent ? L'argent est le nerf de la guerre, autant en politique que pour les familles. Il sera donc abondamment question de sous dans ce numéro du *Bulletin de liaison.* Vous pourrez notamment y lire des chiffres affolants (mais pourtant biens réels) dans un article qui traite de l'endettement des familles au Canada. D'ailleurs, les familles que nous accueillons dans nos associations peuvent en témoigner. Les parents en situation de rupture vivent beaucoup de stress dû à leur situation financière. Ils étaient déjà surendettés avant la séparation, alors leur situation chavire complètement lorsqu'une rupture survient. Parfois la faillite est inévitable, accompagnée d'un fort sentiment d'échec et de détresse psychologique. Le présent numéro du *Bulletin* présente également un article sur le dernier rapport du Conseil national du bien-être social : *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*. Ce rapport met notamment en évidence le fait que les investissements visant à éliminer la pauvreté ont du sens sur le plan économique et permettrait d'économiser de l'argent et d'augmenter le bien-être de tous.

Aux problèmes financiers vécus par les familles monoparentales peuvent s'ajouter les autres problèmes sociaux, tels que les problèmes de santé mentale, les dépendances, la faible scolarité, la violence conjugale, l'isolement et l'effritement du réseau social. Il est vrai que la monoparentalité est devenue plus courante, presque banale, mais pour certain(e)s, la douleur que cause la séparation est encore bien présente. Elle cause parfois une grande détresse. Quels grands défis à relever pour les organismes qui accueillent ces familles ! Surtout que la majorité des associations membres de la Fédération sont, elles aussi, en situation de précarité financière, continuellement à la recherche de financement afin d'assurer une meilleure stabilité au niveau des ressources humaines. Le combat est loin d'être gagné de ce côté-là ! Mais malgré les défis rencontrés, la volonté de transformer la société et l'action citoyenne, deux caractéristiques de l'action communautaire autonome, sont encore bien vivantes au sein des associations. Les propos recueillis auprès de certaines de nos associations, qui font l'objet d'un article dans les pages de ce *Bulletin*, en témoignent ! Le fait d'avoir une vie associative et d'encourager les familles à s'y impliquer leur permet de se créer un nouveau réseau social, de développer un sentiment d'appartenance à l'organisme, d'acquérir de nouvelles compétences et de l'estime de soi, si souvent perdue lors d'une séparation.

Si l'argent est le nerf de la guerre, le combat est trop souvent inégal, tant pour les associations familles monoparentales et recomposées que pour les familles qu'elles accueillent. Il est plus que temps que de mettre fin à la pauvreté des unes et des autres !

LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL REND PUBLIC SON DERNIER RAPPORT :

Le sens des sous pour résoudre la pauvreté

Par le Secrétariat du Conseil national du bien-être social

Imaginez-vous debout au sommet des chutes du Niagara en pleine tempête de vent. Que préféreriez-vous voir ? Une balustrade sécurisée, qui vous empêche de tomber, ou, aux pieds des chutes, une flotte de bateaux de sauvetage avec des ambulanciers, qui vous attendent pour vous sortir de l'eau ? C'est cette image que John Rook, président du Conseil national du bien-être social, a utilisée le 28 septembre dernier, lors du lancement du rapport du Conseil, intitulé *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*.

Le message de ce rapport, cependant, ne nécessite pas d'imagination, a déclaré Mark Chamberlain, homme d'affaires de Hamilton, membre du Conseil national du bien-être social, et ancien président de la Table ronde pour la réduction de la pauvreté à Hamilton: « *La pauvreté est synonyme de grands frais. La pauvreté est synonyme de très mauvaise santé.* »

Afin de discuter du rapport du Conseil national du bien-être social, Chamberlain s'est joint à d'autres conférenciers de marque et plus de 40 invité(e)s provenant d'un large éventail d'organisations, telles que des universités, le Sénat du Canada, des organisations autochtones et divers instituts de défense des droits de la personne.

Le Canada ne peut plus se permettre la pauvreté. En dépit de dépenses se chiffrant en milliards de dollars, « *la pauvreté ne recule pas* », a déclaré Rook. Plus de trois millions de Canadiens et Canadiennes vivent encore dans la pauvreté. Plutôt que le modèle traditionnel de dépenses visant à tenter de réduire la pauvreté, dans son rapport, le Conseil préconise une approche d'investissement plus efficace : une approche porteuse d'espoir, qui se concentre sur les avantages.

Le sens des sous pour résoudre la pauvreté montre deux tendances claires. La première en est une de dépenses très coûteuses, puisque les Canadiens et Canadiennes paient très cher pour des solutions temporaires. « *Nous payons pour du potentiel gaspillé – les gens contribuent plus s'ils ne sont pas affamés, mal payés, mal logés, stigmatisés ou ignorés* », a déclaré Rook. Les coûts indirects et sociétaux de la pauvreté sont les plus élevés.

Le deuxième modèle, que présente le rapport, en est un d'investissements – une voie pour un progrès soutenu, qui profite à toute la population canadienne, pas seulement à ceux et celles qui vivent dans la pauvreté. « *Nous devons nous atteler à la tâche. Il est possible de transformer des vies, d'améliorer la société, et nous pouvons le faire en économisant l'argent des contribuables* », a déclaré Rook. Pour investir efficacement, il faut comprendre les conditions qui créent le bien-être.

Ancien président de l'Association médicale canadienne et médecin à Ottawa, le Dr Jeff Turnbull voit les conséquences de la pauvreté tous les jours. Dans la capitale du Canada, il voit des populations de sans-abri où la prévalence du VIH est plus élevée qu'en Afrique subsaharienne. Investir dans le logement et l'éducation peut avoir plus d'incidences sur la santé que les dépenses en santé ont d'effets à l'heure actuelle.

Investir dans les gens n'est pas un acte de charité, c'est protéger le droit de tous les Canadiens et Canadiennes à un niveau de vie décent. « *Aucun Canadien ni aucune Canadienne ne devrait être exposé à la violence, à la faim ou à un manque d'éducation ou de logement* », a déclaré le Dr Turnbull.

Le sens des sous pour résoudre la pauvreté clarifie le débat en explorant les coûts cachés de la pauvreté dans l'économie et dans les systèmes de santé, de justice et d'éducation. Les investissements dans la réduction de la pauvreté sont identiques aux investissements nécessaires à la prospérité et aux économies performantes.

Alain Noël, professeur à l'Université de Montréal et président du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a déclaré que la crise actuelle en Europe montre bien que c'est très difficile et périlleux de construire un marché sans aussi construire une société.

Les participants et participantes au lancement du rapport ont encouragé les décideurs politiques et les défen-

seurs à dépasser l'argument moral contre la pauvreté pour privilégier une approche économique fondée sur les droits. « *Comme société, nous payons chèrement les inégalités* », a déclaré le Dr Turnbull. En effet, le rapport du Conseil montre que 20 p. cent des dépenses en soins de santé, soit 40 milliards de dollars par an, sont attribuables aux disparités socio-économiques.

Le sénateur Hugh Segal a qualifié le rapport de fondamental pour les prochaines négociations sur le transfert aux provinces de fonds fédéraux pour la santé et d'autres enjeux. Le sénateur a rapporté que, selon le Fonds monétaire international, la menace future la plus importante est le fossé économique au sein des pays, et non les différences économiques entre les pays.

Le sénateur Art Eggleton a fait écho aux commentaires du sénateur Segal, en réclamant un plan national global pour éviter de continuer ce gaspillage financier. « *Au mieux, nous maintenons les gens dans la pauvreté, et dans de nombreux cas, nous les y piégeons* », a-t-il dit.

Bien qu'un effort concerté soit nécessaire d'urgence à tous les niveaux de gouvernement, les participants et participantes ont expressément souligné que les municipalités ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la pauvreté. Edgar MacLeod, un policier chevronné, a déclaré que la pauvreté ne se trouve pas dans les provinces ou au Canada, mais dans les municipalités, dans les rues.

Le Chef Ovide Mercredi a ajouté que les municipalités ne savent pas et ne peuvent pas répondre adéquatement aux besoins des Canadiens et Canadiennes Autochtones. Le rapport souligne que c'est le rôle des gouvernements responsables de fournir les infrastructures sociales positives.

Les participants et participantes au lancement ont réclamé une nouvelle façon de parler à toute la population canadienne. Dans l'esprit des citoyens et citoyennes, il n'y a pas de vision claire de ce qui cause la pauvreté, il n'y a donc aucun moyen de lutter contre ce phénomène. Les spécialistes doivent transformer des problèmes complexes pour permettre aux particuliers et aux familles qui ne connaissent pas l'insécurité économique de personnaliser la pauvreté.

Le Canada est parvenu à réduire de manière substantielle la pauvreté chez les aînés. Avec le potentiel de ses politiques publiques, le Canada a la capacité de réussir aussi sur d'autres plans. La coordination et la simplification des programmes sont essentielles pour garantir des modèles durables et intégrés de politique sociale.

« COMME SOCIÉTÉ, NOUS PAYONS CHÈREMENT LES INÉGALITÉS. EN EFFET, LE RAPPORT DU CONSEIL MONTRE QUE 20 P. CENT DES DÉPENSES EN SOINS DE SANTÉ, SOIT 40 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN, SONT ATTRIBUABLES AUX DISPARITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES. »

Rook a ajouté que les parents chefs de famille monoparentale sont particulièrement à risque de vivre dans la pauvreté, compte tenu de contraintes au chapitre du revenu et du temps, car ces parents doivent composer avec toutes les exigences liées au revenu et à la famille dans les mêmes 24 heures.

L'intervention de Sherri Torjman, vice-présidente du Caledon Institute of Social Policy, s'est centrée sur les liens entre handicap et pauvreté. Elle a parlé de ce qu'elle appelle les « trois fantômes de la pauvreté » - la sécurité économique des personnes prises en charge; le statut d'emploi précaire du fournisseur ou fournisseuse de soins; et le coût de la santé - ainsi que des biens et services reliés aux handicaps. Elle a ajouté que le plus grand défi tient dans la disponibilité générale des mesures de soutien pour les personnes handicapées, soit les biens et services qui permettent aux personnes handicapées et les aîné(e)s de santé fragile de vivre de manière indépendante au sein des communautés. L'accès varie d'une province à l'autre, et d'un territoire à l'autre, sur l'ensemble du territoire, ainsi que selon le type et la gravité de la condition, l'âge du prestataire et le revenu du ménage. Il faudra une plus grande cohérence avant que l'on puisse réellement parler de l'existence d'un système de mesures de soutien pour les personnes handicapées.

Dans ce rapport, le Conseil national du bien-être social recommande une solution en quatre parties pour résoudre la pauvreté :

- élaborer une stratégie pancanadienne;
- créer un plan d'investissement durable;
- définir un cadre de conception uniforme;
- créer une tribune ouverte aux fins de discussion et de prise de mesures.

Le rapport *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté* indique clairement les raisons pour lesquelles un modèle d'investissement visant des solutions à long terme est le moyen le plus rapide pour mettre fin à la pauvreté au pays. Un Canada sans pauvreté serait avantageux pour tous les Canadiens et Canadiennes. « *Le Canada a besoin d'une conversation informée, inclusive et raisonnée pour obtenir une action durable sur la pauvreté dans l'intérêt de tous et toutes* », a déclaré Rook.

Le rapport est ambitieux dans sa portée et fait appel à des ressources provenant d'une variété de disciplines. Pour obtenir de plus amples détails sur le rapport : www.ncw-cnb.gc.ca.

L'ENDETTEMENT DES FAMILLES AU CANADA

Par Lorraine Desjardins | FAFMRQ

Une récente étude, publiée dans la revue *Tendances Sociales canadiennes* de Statistique Canada[1], indique que, en 2009, 76 % des Canadien(ne)s âgées de 19 à 64 ans vivaient dans un ménage endetté. On y apprend également que, parmi les ménages endettés, la dette moyenne était d'environ 119 000 $. Or, si ces chiffres peuvent paraître alarmants, la situation est encore plus sérieuse pour certains types de familles. C'est le cas, vous l'aurez deviné, pour les jeunes familles et les familles monoparentales...

L'auteur de l'étude en question, Matt Hurst, rappelle que, bien que l'économie canadienne se soit mieux tirée de la crise financière de 2008 (liée notamment à l'effondrement du marché de l'habitation aux Etats-Unis), l'endettement des ménages canadiens continue pourtant de s'alourdir. Or, plusieurs facteurs seraient à l'origine de cette montée de l'endettement des familles, notamment : l'élévation du revenu des ménages par la présence accrue des femmes sur le marché du travail ; la tendance vers une culture de consommation ; l'accentuation de la concurrence et la déréglementation sur le marché financier et l'assouplissement des contraintes en matière de crédit. À ce titre, on ne peut s'empêcher de penser aux abus des banques et des compagnies de crédit, maintes fois dénoncées par les organismes de défense des droits des consommateurs, qui se nourrissent carrément de la misère des gens !

L'étude a eu recours à des indicateurs comme le rapport entre les dettes et le revenu et le rapport entre les dettes et les actifs pour examiner les types de familles les plus susceptibles de connaître une instabilité financière en raison de leur endettement. Les jeunes familles se trouvaient le plus souvent dans cette situation. Par exemple, parmi les familles comptant un couple et étant endettées en 2009, celles faisant partie du groupe d'âge de 19 à 34 ans avaient un rapport entre les dettes et le revenu avant impôt de 180 %. Cela signifie que pour chaque tranche de 1 000 $ de revenu avant impôt, ces familles devaient 1 800 $.

Pour ce qui est des familles monoparentales, les Canadien(ne)s appartenant à ce type de familles sont plus susceptibles de présenter des ratios dette-actif élevés. Un ratio dette-actif élevé indique que les gens sont lourdement endettés puisqu'ils n'ont pas suffisamment d'actifs pour garantir leurs prêts. Ce sont également ces personnes qui sont les plus à risque de connaître une grande précarité financière si un imprévu survient (perte d'emploi, flambée des taux d'intérêt, etc.). Or, les ratios dette-actif élevés (80 % et plus) étaient plus fréquents chez les familles monoparentales que les couples avec ou sans enfants, et ce pour les 19-34 ans et les 35-49 ans. En effet, 42 % des répondants de 19 à 34 ans provenant d'une famille monoparentale présentaient des ratios dette-actif de plus de 80 % contre 24 % pour les 19-34 ans provenant d'une famille biparentale.

Les données d'enquête indiquent également que 4,2 % des ménages avaient des remboursements annuels de la dette équivalant à 40 % ou plus de leur revenu. En général, la Banque du Canada juge que les ménages sont plus exposés financièrement si les paiements de remboursement totaux équivalent à 40 % ou plus de leur revenu. Encore une fois, les familles monoparentales étaient proportionnellement plus nombreuses à porter un lourd fardeau d'endettement (9,6 %) contre 3,8 % pour les familles biparentales.

Le revenu était un facteur clé pour déterminer des ratios d'endettement élevés. Par exemple, les ménages dont les revenus étaient inférieurs à 50 000 $ couraient six fois plus de risques que leurs paiements de remboursement équivalent à 40 % ou plus de leur revenu avant impôt; ils couraient 1,6 fois plus de risques d'avoir un rapport entre les dettes et les actifs de 80 % ou plus, comparativement aux ménages dont les revenus se situent entre 50 000 $ et 79 999 $. Ces résultats se vérifient, peu importe le type de familles. Le fait de vivre dans une région métropolitaine de recensement où les prix des logements sont élevés était aussi lié à des ratios d'endettement élevés.

Si les familles de la classe moyenne ont parfois de la difficulté à se reconnaître dans les revendications des organismes de lutte contre la pauvreté – qui pointent notamment du doigt l'accroissement des inégalités entre les riches et les pauvres – , peut-être se reconnaîtront-elles davantage dans les effets néfastes que l'endettement fait peser sur un nombre de plus en plus important d'entre elles. Peut-être aussi commencent-elles à réaliser que le système économique qui condamne des centaines de milliers de familles à vivre dans la misère est le même que celui qui entraîne la détérioration de leur situation financière. À voir le foisonnement actuel des actions citoyennes à travers la planète qui réclament une plus grande justice sociale (dont le mouvement des « Indignés » en Europe, « Occupy Wall Sreet » et « Occupons Montréal »), la lutte prend soudain un tout nouvel essor !

1 L'article «Endettement et types de familles au Canada» figure dans le numéro en ligne d'avril 2011 de *Tendances sociales canadiennes*, no 91 (11-008-X, gratuit), maintenant accessible à partir du module *Publications* du site Web de Statistique Canada, sous l'onglet *Ressource clé*.

QUEL SOUTIEN POUR LES FAMILLES ?

Par Robin Couture | Collectif pour un Québec sans pauvreté

Depuis les années 60, de nombreux bouleversements ont transformé le visage du Québec et de ses familles : la baisse de la fécondité, le recul du mariage, l'éclatement du modèle de la famille traditionnelle et le retour massif des femmes — et des mères – sur le marché du travail, en sont les principaux. La politique familiale québécoise s'est progressivement ajustée à ces transformations, avec plus ou moins d'impacts sur les conditions de vie des familles. Nous proposons ici un bilan de ces impacts du point de vue de la lutte à la pauvreté et aux inégalités entre les familles, de 1998 à 2010. Cela permettra d'introduire quelques critiques et d'identifier les principaux enjeux à surveiller dans les prochaines années.

LA POLITIQUE FAMILIALE QUÉBÉCOISE SOUS LA LOUPE

La politique familiale québécoise est un ensemble d'orientations et de mesures, à la fois économiques, sociales et juridiques, qui a pour objectif d'aider les familles. La plupart des auteur(e)s s'entendent pour dire qu'elle repose sur quatre piliers : le soutien au revenu, par l'entremise des mesures *Soutien aux enfants* et *Prime au travail*, les services de garde éducatifs pour enfants, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et la conciliation travail-famille. Ces différentes mesures se sont généralement révélées positives, même si leur mise en place ne s'est pas faite sans heurts et si elles méritent toujours des améliorations. Pensons seulement à la hausse de la contribution pour les services de garde de 5$ à 7$ par jour en 2004, aux déficits d'exploitation du RQAP qui ont entraîné une hausse constante des cotisations pour les travailleur(e)s et les employeur(e)s, ou à l'absence, encore aujourd'hui, d'une véritable politique de conciliation travail-famille. La politique familiale québécoise comporte des lacunes et ne s'attaque pas à certaines injustices, dont la plus flagrante est sans doute le détournement par l'État d'une grande partie des pensions alimentaires destinées aux enfants des familles plus pauvres. Malgré tout, il faut reconnaître que cette politique est unique en Amérique du Nord : d'ailleurs, elle n'existerait pas sans la lutte et la vigilance soutenues des mouvements des femmes et des familles.

> « ENCORE UNE FOIS, CE SONT LES FAMILLES LES PLUS RICHES QUI ONT PROFITÉ D'UNE AMÉLIORATION ENCORE PLUS GRANDE DE REVENU. »

DES IMPACTS SUR LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET LES FEMMES

La politique familiale québécoise participe en partie à la redistribution de la richesse, car les ménages à revenus élevés ou moyens supportent les familles à faibles revenus. La mesure de soutien aux enfants a entraîné des reculs notables des taux de pauvreté chez les familles. C'est particulièrement observable chez les familles monoparentales, dont le taux de faible revenu d'après la Mesure du panier de consommation (MPC) a chuté de façon remarquable entre 2000 et 2007 : il est passé de 37,9 % à 19,7 %. Cependant, il demeure nettement supérieur à celui des familles biparentales qui est passé de 8,5 % à 3,2 %. De plus, lorsque les familles monoparentales ont une femme à leur tête, elles sont plus souvent pauvres (21,7 %) que lorsque c'est un homme qui en est responsable (14,1 %).

Entre 1997 et 2007, le revenu disponible du cinquième le plus riche des familles a augmenté de 70 %, comparativement à 61 % pour celui du cinquième le plus pauvre[1]. Cependant, dans la même période, les quintiles du milieu ont vu leur revenu disponible augmenter en moyenne de 54 % seulement. On constate donc que l'augmentation des écarts se poursuit : ce sont les familles les plus riches qui améliorent le plus leur situation déjà avantageuse, et si les familles les plus pauvres s'en tirent un peu mieux, par contre la classe moyenne écope de l'augmentation la plus basse. Bref, si la pauvreté des familles a connu un certain recul, les inégalités entre elles, même freinées par l'intervention de l'État, ont continué à s'agrandir. Sur une période plus longue, si le Québec s'en tire mieux que les autres provinces canadiennes, les inégalités y sont quand même plus prononcées en 2006 qu'en 1976.

Par ailleurs, même si la politique familiale québécoise représente de nombreuses avancées pour les familles, le portrait n'est pas complètement rose pour les femmes. Alors que 80 % des femmes de 24 à 44 ans sont sur le marché du travail, elles sont davantage touchées que les hommes par la multiplication des emplois atypiques et la sous-traitance; leurs conditions de travail sont plus flexibles, plus précaires et elles gagnent moins. De plus, l'augmentation de leur activité professionnelle, rendue possible en bonne partie par les services de garde et même par l'assurance parentale, n'a pas nécessairement réduit leur temps de travail domestique.

DES ENJEUX À NE PAS PERDRE DE VUE

Les précédents constats aident à poser certaines critiques et à mettre en lumière des enjeux que soulève ce survol de la politique familiale québécoise. D'abord, si les familles les plus pauvres ont vu leur situation s'améliorer, ce n'est pas

nécessairement le cas de celles de la classe moyenne qui, par ailleurs, s'érode tranquillement et vient grossir les rangs de la couche plus pauvre. Encore une fois, ce sont les familles les plus riches qui ont profité d'une amélioration encore plus grande de revenu. Alors, pour mieux soutenir les familles plus pauvres, ne faut-il pas puiser davantage dans les poches des familles – et des personnes — qui couvrent plus que largement leurs besoins plutôt que dans celles des familles déjà serrées ?

De deux, le gouvernement ne cesse de se targuer que le Québec a fait le « choix » des familles. En fait, après les personnes âgées, les efforts ont été concentrés pour « sortir » les enfants de la pauvreté. Il est vrai que depuis 1998, les familles avec enfants ont vu des améliorations significatives de leurs conditions de vie. L'accent mis pour contrer la pauvreté des personnes âgées et des familles légitime-t-il pour autant l'abandon des personnes seules et des couples sans enfant ?

De trois, plusieurs suggèrent que même s'il s'agit de revendications de longue date du mouvement des femmes et des familles, plusieurs mesures de la politique familiale québécoise servent en premier lieu des objectifs économiques plutôt que le soutien de toutes les familles. Effectivement, elles sont très axées sur l'intégration des parents au marché du travail et partagent même des objectifs communs avec la sécurité du revenu, comme réduire le nombre de bénéficiaires et le coût des programmes. Cependant, elles démentent un principe cher aux administrations publiques et aux gouvernements, celui de l'incitation au travail. Ce principe consiste à maintenir les prestations sociales au plus bas afin de pousser les bénéficiaires à intégrer le marché du travail. Entre 2002 et 2010, ce sont les ménages avec enfants qui ont quitté davantage l'aide sociale; or, ce sont justement elles qui recevaient les meilleures prestations et qui, par conséquent, couvraient le mieux leurs besoins de base. Cet exemple démontre que punir ou maintenir dans la misère n'est pas, de toute évidence, un bon incitatif à l'emploi. Est-il possible d'en tirer une leçon ?

Finalement, l'occupation d'un emploi est présentée, chez les familles et chez les personnes seules, comme la voie royale pour éviter la pauvreté. En effet, plusieurs estiment que la création ou le maintien d'emplois stables et bien rémunérés arrivent en tête des mesures pour améliorer le mieux-être des familles. Malheureusement, on assiste depuis quelques décennies à la multiplication des emplois précaires, atypiques et mal rémunérés, des emplois majoritairement occupés par des femmes. Ainsi, n'est-il pas paradoxal de constater que la politique familiale contemporaine provient du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, sommet où l'atteinte du déficit zéro, les coupes budgétaires et le retrait de l'État étaient à l'ordre du jour ?

ET MAINTENANT ?

Des gains importants ont été réalisés dans les dernières décennies, sur le plan du soutien aux familles québécoises. S'il faut l'admettre, il faut aussi se souvenir que ce sont les résultats de mobilisations citoyennes et de l'action soutenue des mouvements sociaux. L'actuel soutien au revenu, les congés parentaux, les services de garde éducatifs et la conciliation travail-famille ont tous été réfléchis et réclamés par les mouvements citoyens et, souvent, pendant des années. Maintenant, il faut combler les lacunes de la politique familiale et s'attaquer aux injustices dont elle ne tient pas compte. Par exemple, elle doit être transversale, c'est-à-dire qu'elle doit toucher l'ensemble des lois et programmes mis de l'avant par les ministères. Ainsi, elle pourrait permettre de mieux soutenir les familles québécoises tout en ayant des impacts sur le marché de l'emploi, la sécurité sociale ou la condition des femmes.

Bref, si les gains considérables dont la société québécoise profite sont le fruit des luttes d'hier, l'envergure de ceux de demain dépend des combats que nous sommes prêtes et prêts à mener, et ce, dès aujourd'hui !

1 En termes de montants, l'augmentation du cinquième le plus riche représente 50 878 $, comparativement à 9547 $ pour celle du plus pauvre. Nous sommes encore loin du principe selon lequel l'amélioration du cinquième le plus riche doit primer sur celui du plus pauvre, et ce, même chez les familles!

10E ANNIVERSAIRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE : UN INSTANT DE RÉFLEXION POUR POURSUIVRE NOS ACTIONS

Par Normand Gilbert et Céline Métivier
DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA)

Voilà 10 ans que la *Politique* a été adoptée par le gouvernement québécois. Afin de souligner cet anniversaire, le *Réseau québécois de l'Action communautaire autonome* (RQ-ACA) a réalisé diverses activités rejoignant tant les organismes d'ACA partout au Québec, que les personnes concernées dans l'appareil gouvernemental et dans les instances politiques.

Dans le cadre de cet article, nous nous arrêterons davantage au colloque intitulé «*La politique gouvernementale sur l'action communautaire de 2001, quels changements depuis 10 ans?*» tenu les 22 et 23 septembre derniers. Nous vous invitons donc à prendre connaissance d'un bilan très parcellaire de ce colloque.

MISE EN CONTEXTE

Le colloque s'est généralement bien déroulé malgré quelques ajustements à l'horaire et à l'animation. Selon la compilation des fiches d'évaluation, les personnes présentes se sont dites satisfaites, particulièrement en ce qui concerne le partage en atelier de leur expérience lors de la mise en œuvre de la Politique, dans les années suivant son adoption, ainsi que des perspectives à donner à cette Politique. Le souper visant à souligner le 15e anniversaire du RQ-ACA (ex Comité aviseur) a également permis un retour aux sources teinté de rires, de compétition saine et de quelques retrouvailles intéressantes.

NE TOUCHEZ PAS À LA POLITIQUE

Les participants et participantes ont clairement réitéré leur appui à la position du RQ-ACA votée lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2009 (*Ne touchez pas à la Politique*) concernant le maintien de la Politique actuelle malgré les insatisfactions provenant de deux éléments majeurs. Le premier élément découle de l'application inégale de cette Politique au sein de l'appareil gouvernemental, pour ne dire sa non-application dans certains ministères. Le deuxième élément fait référence au sous-financement chronique des organismes d'action communautaire autonome, qui a un impact sur l'application globale de la Politique.

Par ailleurs, les personnes présentes ont reconnu que cette Politique demeure une avancée importante dans la clarification de nos relations avec l'État québécois, tout en répondant partiellement aux demandes du mouvement d'ACA. Cette reconnaissance est d'autant plus importante et appréciée puisqu'elle a été adoptée dans le cadre d'une société néolibérale et, qu'en regard des autres provinces canadiennes ou ailleurs à travers le monde, la Politique apparaît unique et progressiste.

LES POURS ET LES CONTRES FACE À LA POLITIQUE

Les principaux éléments positifs retenus sont :

1) la reconnaissance, en principe, des caractéristiques de l'action communautaire autonome (ACA)
2) la clarification de nos relations avec l'État québécois
3) le soutien à la mission qui est dorénavant prédominant dans le soutien direct de l'État québécois aux organismes d'ACA
4) le financement triennal appliqué dans plusieurs ministères
5) un allègement de la paperasse
6) la reconnaissance spécifique des organismes en défense collective des droits.

Les principales faiblesses (outre le sous-financement) identifiées sont :

1) l'application variable de la Politique comme telle, découlant de la latitude de chacun des ministères (application non obligatoire)
2) la tendance actuelle à alourdir la reddition de compte
3) la méconnaissance de la Politique par certains fonctionnaires et d'organismes d'ACA

LES SUITES

Les nombreuses recommandations émises par les participants et participantes montrent à quel point la Politique doit demeurer au cœur du travail du RQ-ACA, tout en effectuant les démarches nécessaires pour qu'elle soit comprise et appliquée, tant dans nos propres rangs que dans l'appareil gouvernemental. Évidemment, l'aspect du soutien financier gouvernemental adéquat demeure un élément primordial pour les organismes d'ACA.

Outre la Politique comme telle, il a été souligné que le RQ-ACA devrait être davantage présent auprès des groupes de base, continuer ses interventions sur la réforme du droit associatif, suivre de près la question des partenariats publics/philanthropiques (PPP sociaux) et d'autres questions préoccupant l'ensemble des organismes d'ACA.

DES PISTES DE TRAVAIL AMBITIEUSES POUR LE RQ-ACA

Le conseil d'administration du RQ-ACA aura du pain sur la planche pour donner suite au colloque. En effet, les participants et participantes ont bien répondu à l'appel du RQ-ACA lors des ateliers du vendredi matin en lui suggérant de nombreuses pistes de travail pour les prochaines années. En voici les grandes lignes présentées à la plénière de clôture du colloque.

Dans son travail avec et auprès des organismes d'action communautaire autonome, on souhaiterait que le RQ-ACA : produise des outils vulgarisés d'appropriation de l'action communautaire autonome, et ce, dans un esprit d'éducation populaire (ex. : l'ACA pour les nuls); transmette directement aux groupes de base des informations sur les travaux du RQ-ACA et du Comité interministériel de l'action communautaire; assure un rôle conseil dans les démarches de négociation des organismes avec leur ministère respectif, notamment en santé et services sociaux; poursuive ses activités sur la réforme du droit associatif et sur les PPP sociaux; démarre la réflexion sur la question du numéro de bienfaisance; entreprenne un travail de recherche sur les organismes non financés avec pour objectif de les rendre visibles; évalue sa possible participation à la tenue d'États généraux du mouvement communautaire; organise des débats sur des enjeux auxquels sont confrontés les organismes d'ACA, par exemple sur leur présence dans des projets issus de PPP sociaux ou encore sur les liens de l'ACA avec l'économie sociale.

Dans son travail auprès du gouvernement québécois, on souhaiterait que le RQ-ACA : effectue une démarche d'éducation et de sensibilisation de l'appareil gouvernemental au contenu de la Politique; poursuive ses pressions pour que soit adopté un nouveau plan d'action gouvernemental, avec du financement qui y soit rattaché; assure un suivi de l'application, du respect et de la promotion de la Politique, notamment en ce qui a trait à l'harmonisation au sein de l'appareil gouvernemental avec l'application de balises nationales; revendique l'indexation annuelle des sommes attribuées aux organismes en soutien à leur mission globale; veille à ce que soit mis sur pied, au sein du gouvernement, une forme d'arbitrage lorsque les organismes font face à des ministères récalcitrants; s'assure de la mise à jour des ententes administratives conclues entre les ministères et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; travaille au respect de la Politique par les fondations privées partenaires du gouvernement en ce qui a trait au financement d'activités d'organismes communautaires.

FINALEMENT, tous et toutes ont convenu qu'il faut profiter des 10 ans de la Politique pour lui donner un nouveau souffle, afin qu'elle ne tombe pas dans l'oubli !

Le conseil d'administration prendra acte des échanges et des discussions tenus lors de ce colloque et donnera suite aux différentes recommandations émises à cette occasion.

L'équipe à la permanence tient à remercier toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, au succès de ce colloque et vous assure du suivi qui devra y être donné.

LE COLLOQUE : QUELQUES DONNÉES

97	60%	47%	8
personnes inscrites	de femmes	en provenance de l'extérieur de Montréal	personnes observatrices : **4** du SACAIS, **2** des Services aux collectivités de l'UQAM et **2** chercheures

Présence de M. Dave Turcotte, député de Saint-Jean et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale.

L'ACA CHEZ LES MEMBRES DE LA FAFMRQ : TOUJOURS BIEN VIVANTE !

Par Lorraine Desjardins | FAFMRQ

L'article que nous vous proposons ici veut donner la parole à quelques associations membres de la FAFMRQ qui ont bien voulu nous partager leurs réflexions sur la place que joue encore l'action communautaire autonome au sein de leur organisme, 10 ans après l'adoption de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire. Si l'on en croit leurs propos, les valeurs de l'ACA sont toujours bien présentes au sein de ces groupes, mais les défis auxquels les familles, les travailleuses et les travailleurs font face au quotidien ne rendent pas la tâche plus facile qu'avant.

Rappelons d'abord que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, les organismes communautaires Famille (OCF) ont majoritairement été transférés en 2004 au ministère de la Famille. Auparavant, ces organismes étaient financés en bonne partie par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). D'entrée de jeu, nous avons cherché à savoir si l'avènement de la politique avait changé quelque chose pour leur organisme. Là-dessus, les réponses sont plutôt diversifiées… En fait, certain(e)s des répondant(e)s n'étaient pas encore en postes avant l'adoption de la politique et n'ont donc connu que la période d'après. Mais, de façon générale, on s'accorde pour dire que l'adoption de la politique a amené une meilleure reconnaissance du travail des organismes et une meilleure stabilité du financement de leur mission. Une répondante a également ajouté que « *la politique nous permet de mieux comprendre notre action en tant qu'organisme* », est un « *guide de référence pour les groupes* » et représente un « *outil reconnu de négociation* » avec le gouvernement, tout en déplorant que ce dernier respecte de moins en moins le contenu de la politique.

DIX ANS PLUS TARD…

On a ensuite demandé aux répondant(e)s si c'était plus facile pour leur organisme d'exercer leur mission aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Ici, les opinions sont partagées… Pour certain(e)s, les défis sont plus grands aujourd'hui, notamment en raison des besoins de familles qui ont passablement changé, ce qui demande de nombreux ajustements aux organismes. Il y a davantage de problèmes de santé mentale chez les personnes qui fréquentent les groupes et les problèmes que vivent les familles sont parfois plus criants. Certain(e)s déplorent également que la non-indexation du financement de la mission des OCF soit un frein au développement et oblige les groupes à avoir recours à du financement par projet. Une répondante constate que « *le financement est de plus en plus circonscrit, avec des objectifs ciblés qui ne correspondent majoritairement pas avec le financement de la mission de base dont nous avons tant besoin* ». Mais pour d'autres, la situation s'est améliorée puisqu'une plus grande stabilité dans leur financement leur permet aujourd'hui d'être ouvert toute l'année et d'avoir une permanence. Cette disparité dans les situations est en partie attribuable au fait que certaines associations membres de la FAFMRQ recevaient très peu de financement avant la politique (moins de 15 000 $). Il est donc certain que, pour ces groupes, la mise à niveau du financement, effectuée par le ministère de la Famille peu de temps après le transfert, a fait une grande différence.

On a aussi voulu savoir quelles étaient les principales difficultés rencontrées par les organismes dans l'exercice de leur mission. Voici quelques-unes des réponses qui ont été données : maintenir un sentiment d'appartenance à l'organisme; une plus grande concurrence de la part de nouveaux organismes qui offrent des services similaires sur un même territoire; manque de ressources humaines et financières; le désengagement de la population par rapport aux actions citoyennes qui permettraient de combattre les politiques appauvrissantes; le manque de bénévoles pour s'impliquer sur le conseil d'administration; les relations de plus en plus tendues avec les représentants du Ministère sur le terrain; territoire très vaste à couvrir parce qu'il n'y a pas suffisamment de ressources pour répondre aux besoins; la précarité financière et les versements de subvention en retard; l'arrivée de nouveaux acteurs (PPP sociaux) qui imposent leur vision et leurs pratiques; l'appauvrissement des familles; la fragilisation des rapports sociaux; la rareté des services spécialisés pour répondre aux divers problèmes (en santé mentale, par exemple). Bref, de l'avis général, les défis sont encore nombreux, tant pour les organismes que pour les familles qui les fréquentent.

ET LA PLACE DE L'ACA DANS TOUT ÇA ?

Dans le cadre de la politique gouvernementale, l'action communautaire est définie selon quatre critères et, pour définir l'action communautaire autonome, quatre critères additionnels s'ajoutent à cette liste[1]. Nous avons donc demandé aux personnes si elles se reconnaissaient toujours dans les critères de l'ACA et elles ont répondu unanimement que OUI ! Nous avons ensuite abordé plus spécifiquement un des critères de l'ACA, en demandant aux répondant(e)s si leur organisme favorisait la « transformation sociale ». Ici encore, les réponses ont convergé vers un OUI général. Cependant, cette transformation semble passer d'abord par une

action individuelle, c'est-à-dire que c'est d'abord en venant chercher de l'aide au sein de l'organisme, ou en participant à des activités, que les personnes sont éventuellement sensibilisées aux divers enjeux. De plus, selon certain(e)s répondant(e)s, en travaillant à l'amélioration des conditions de vie des familles (en aidant les personnes à vivre une rupture, par exemple) ou en sensibilisant la communauté aux besoins particuliers des familles monoparentales et recomposées, leur organisme aide à améliorer le tissu social.

Le fait, pour certains groupes, d'être bien ancrés dans la communauté, en siégeant sur diverses instances ou tables de concertation, contribue également à favoriser la transformation sociale. Enfin, alors que certains organismes initient des actions collectives, d'autres participent volontiers à des actions déjà existantes. Une répondante a cependant fait remarquer que le critère de « transformation sociale », qui caractérise l'ACA, est de plus en plus difficile à actualiser, non seulement pour les associations qui travaillent avec les familles monoparentales et recomposées, mais dans l'ensemble du mouvement communautaire. D'ailleurs, on se souviendra qu'il avait été question, il y a quelques années, de retirer ce critère du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ET SI ON PARLAIT DE PRATIQUES CITOYENNES…

La dernière chose que nous avons demandée à nos répondant(e)s était de nous dire, dans leurs mots, ce que ça signifiait « avoir des pratiques citoyennes ». Ici, ça vaudrait la peine de citer presque intégralement les propos de nos répondant(e)s. Ainsi, pour une répondante dont l'organisme, en plus de se réclamer de l'ACA, se réclame également d'approche féministe, avoir des pratiques citoyennes c'est : « *favoriser et mettre en place un fonctionnement inclusif qui permettra aux gens de se rallier autour d'une mission commune; offrir un milieu où ils pourront s'organiser et participer à l'amélioration de leurs conditions de vie* ». Pour une autre, c'est « *prendre et donner la parole* ». C'est également « *participer activement à des actions qui visent à transformer la société et être à l'avant-garde d'actions collectives qui permettent de changer les choses. Être critique, faire de l'éducation populaire et prendre position envers ce qui nous est présenté comme des solutions toutes faites pour régler les problèmes, notamment l'avènement du privé dans les services, la présence des fondations privées, la marginalisation des personnes en situation de pauvreté… Nos pratiques favorisent la mixité sociale, le dialogue et les échanges entre des personnes ayant des réalités différentes. Ainsi, nous brisons l'isolement et permettons de faire tomber des préjugés, permettant aux personnes et à notre communauté de prendre du pouvoir sur leurs propres réalités.* »

Pour une autre encore, c'est « *informer, sensibiliser et donner les outils (pouvoirs) nécessaires aux personnes afin qu'elles exercent leurs rôle, droits et devoirs de citoyen* ». C'est aussi « *s'impliquer dans nos localités, poser des actions concrètes* ». Ou encore : « *prendre conscience que nous faisons partie d'une société (soit au sein de l'organisme, du quartier, de la ville, mondialement), et que nous avons du pouvoir sur les événements. Développer des manières de faire pour pouvoir être partie prenante des décisions. Sensibiliser, informer et enfin agir par le biais de participation à des comités, à des assemblées.* » C'est « *se sentir impliqué dans la communauté en posant des actions concrètes, avoir des règles de fonctionnement respectueuses, favoriser le civisme et la convivialité* ». Et, finalement… avoir des pratiques citoyennes, c'est « *travailler avec les personnes, en les impliquant directement dans les décisions concernant les activités de l'organisme. Favoriser la participation des personnes aux instances, aux comités, aux groupes d'entraide, etc.* ».

À QUAND UN FINANCEMENT DÉCENT POUR LES GROUPES ?

Ce qui frappe à la lecture de tous ces beaux témoignages c'est que, en dépit des difficultés importantes vécues sur le terrain (rareté de ressources, appauvrissement des familles, détérioration des conditions de vie des personnes, aggravation des problématiques, etc.), l'ACA semble être encore bien vivante au sein des groupes. Mais ce qui frappe aussi, malheureusement, c'est que, 10 ans après l'adoption d'une politique qui était censée assurer une meilleure reconnaissance et un financement adéquat pour les organismes communautaires, un trop grand nombre d'associations membres de la FAFMRQ continuent de crever de faim ! La ministre de la Famille et des Aînés a beau répéter à tout venant qu'elle veut être davantage qu'une « ministre des services de garde », il n'en demeure pas moins que, depuis que les organismes communautaires Famille ont été accueilli au sein du MFA, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel du financement, mais l'indexation se situe à moins de 2 % par année…

En terminant, nous tenons à remercier les groupes qui ont généreusement pris le temps de répondre au questionnaire qui nous a permis d'écrire cet article ! Bien sûr, il nous a été impossible de reproduire ici intégralement toute la richesse de leurs propos, mais leur contribution n'en demeure pas moins précieuse. Alors, un immense MERCI à Cible famille Brandon (Saint-Gabriel-de-Brandon), à l'Entraide pour monoparentales et familles recomposés du Suroît (Valleyfield), à Parents-Branchés (Alma), à la Petite maison de la Miséricorde (Montréal), à l'Association des familles monoparentales et recomposées la Relance (Dolbeau-Mistassini), au Carrefour familles monoparentales Charlesbourg, au Regroupement de familles monoparentales et recomposées de Laval et à Re-Nou-Vie (Châteauguay).

1 Critères définissant l'action communautaire (AC) : avoir un statut d'organisme à but non lucratif; démontrer un enracinement dans la communauté; entretenir une vie associative; être libre de déterminer sa mission, son orientation ainsi que son approche et ses pratiques. Critères définissant l'action communautaire autonome (ACA) : avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté; poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale ; faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations et des problématiques abordées; être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

DES NOUVEAUTÉS POUR MIEUX VOUS INFORMER

Visitez notre site Web redessiné et amélioré au www.mfa.gouv.qc.ca.

Inscrivez-vous à l'infolettre et visionnez nos nouvelles capsules vidéo afin d'obtenir des réponses à vos questions.

Repérez en un coup d'œil les services de garde reconnus par le gouvernement grâce à ce logo.

SERVICE DE GARDE RECONNU ©
Québec

Famille et Aînés
Québec